

DEC141015DR19

Décision portant nomination de M. Luc SKRZYPECK, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité USR3486 intitulée Maison de la recherche en Sciences Humaines de Caen

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 070007DAJ du 18 janvier 2007 portant approbation de la Charte pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet ;

Vu le document d'orientation et de cadrage de politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) du CNRS du 15 novembre 2006 ;

Vu la décision n° 111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité n° USR3486 intitulée Maison de la recherche en Sciences Humaines de Caen, dont le Directeur est M. Pascal BULEON;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Normandie;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Luc SKRZYPECK, Assistant ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité USR3486 à compter du 18/03/2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à CAEN, le 19 mars 2014

Pour le président et par délégation,
le Directeur d'unité
Pascal BULEON